



## Décision du Président n° 2024\_AJMP\_035

**Thème : Commande publique**

**Objet : Avenant de transfert du marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial**

**Pôle : Ressources**

**Contexte :**

Par notification du 21 mars 2023, la Communauté de Communes du Briançonnais a attribué à la SCIC PRISME le marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial.

Par jugement du 12 décembre 2023 publié au BODACC Annonce n°176, la SCIC PRISME a été déclarée en liquidation judiciaire avec cession des paiements au 30 novembre 2023.

Selon les dispositions des clauses de réexamen du marché indiquant que le « titulaire du marché pourra proposer au maître d'ouvrage après accord des deux parties, un nouveau titulaire », le marché initial est substitué à la SAS Conseil en Ingénierie Son Image (C-ISI) identifié au RCS sous le numéro 982 115 354 R.C.S. Romans.

Dès lors l'exécution du marché sera poursuivie dans les mêmes conditions prévues dans le marché, par la SAS Conseil en Ingénierie Son Image (C-ISI).

Le présent avenant n'induit aucune incidence financière.

**Ceci exposé :**

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;
- VU les articles L. 2194-1 et R.2194-6 du Code de la commande publique relatifs aux modifications des marchés publics ;
- VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020-48 en date du 24 juillet 2020, donnant délégation au Président, notamment pour prendre toutes décisions relatives aux marchés de fournitures et services dans la limite du montant maximum fixé pour la passation des marchés en procédure adaptée ;
- VU la décision du Président n°2023AJMP028 du 9 mars 2023 attribuant le marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial à la SCIC PRISME ;

**CONSIDÉRANT** la décision parue au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC) du 12 décembre 2023 prononçant la liquidation judiciaire de la SCIC PRISME et, le courrier resté sans réponse au bout d'un mois, adressé à Maître Geoffroy Berthelot liquidataire judiciaire relatif à la poursuite de l'exécution du contrat ;

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'approuver le projet d'avenant de transfert du marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial signé avec la Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées (Scic) PRISME, à la SAS Conseil en Ingénierie Son Image (C-ISI) identifié au RCS sous le numéro 982 115 354 R.C.S. Romans et, dont le siège social est Hôtel d'Entreprises Place Michel Paulus - 26400 EURRE.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le **18 MARS 2024**

Le Président,

Arnaud MURGIA



**18 MARS 2024**

Date de publication :

**18 MARS 2024**

Décision transmise en Préfecture :

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



**MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES POUR L'ASSISTANCE A MAITRISE  
D'OUVRAGE AUDIOVISUELLE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE  
RENOVATION D'UN BATIMENT PATRIMONIAL.**

**AVENANT N°1**

Article R2194- 6 du Code de la Commande Publique

**ENTRE :**

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à BRIANÇON (05100)

**ET :**

La Société coopérative d'intérêt collectif par actions simplifiées (Scic) PRISME, dont le siège était sis 7 place Léopold Blanc à 26200 Montélimar

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**A - Renseignements relatifs au marché**

**Objet du marché** : marché de prestations intellectuelles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial

**Notifié le** : 21 mars 2023

**B - Objet de l'avenant**

En accord avec le maître d'ouvrage, et selon les dispositions des clauses de réexamen prévues dans le marché initial,

le présent avenant a pour objet de transférer les droits et obligations du marché dénommé « Assistance à maîtrise d'ouvrage audiovisuelle dans le cadre des travaux de rénovation d'un bâtiment patrimonial »

conclu le 21 mars 2023 avec la Scic PRISME

à la SAS Conseil en Ingénierie Son Image (C-ISI) identifié au RCS sous le numéro 982 115 354 R.C.S. Romans sise Hôtel d'Entreprises, Place Michel Paulus, 26400 EURRE.

**C - Paiements**

La personne publique se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Identifiant national de compte bancaire - RIB					Domiciliation		
Banque 10278	Guichet 09036	N° compte 00020544802	Clé 10	Devise EUR	CCM LORIOI		
Identifiant international de compte bancaire					BIC (Bank Identifier Code)		
FR76	1027	8090	3600	0205	4480	210	CMCIFR2A
IBAN (International Bank Account Number) Domiciliation CCM LORIOI ZONE ARTISANALE DES CROZES 26270 LORIOI SUR DROME 04 75 80 37 70					Titulaire du compte (Account Owner) CONSEIL EN INGENIERIE SON IMAGE HOTEL DES ENTREPRISES PLACE MICHEL PAULUS 26400 EURRE		
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.					PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ		

**D – Autres clauses du marché**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

**E – Date d'entrée en vigueur**

La date d'entrée en jouissance de la SAS Conseil en Ingénierie Son Image (C-ISI) est fixée à la date de signature du présent avenant.

**F - Signatures**

A, Briançon le,

L'ancien titulaire du marché  
Signature précédée de la mention  
« Lu et Approuvé »

Le nouveau titulaire du marché  
Signature précédée de la mention  
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir  
adjudicateur  
Pour le Président

Fabrice NICOL

Thierry CARRIER

Arnaud MURGIA

